

# 9/9 bis de Oignies

## Porteur de projet :

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

## Descriptif du projet :

Projet de reconversion des anciennes fosses minières du 9/9 bis en un projet de renouvellement urbain associant dans une même démarche les dimensions économique, culturelle, urbaine, sociale et écologique.

## Enjeu, contenu du projet

### Objectifs et enjeux du projet : description en texte

- La description du projet et notamment la dynamique, stratégie, ... de territoire dans laquelle il s'inscrit. : il s'agit de décrire les objectifs et enjeux du projet, c'est-à-dire la situation du territoire et quelles réponses le projet apporte aux questions observées

Le projet de reconversion des fosses 9/9bis de Oignies a pour objectifs de valoriser et renouveler l'identité d'un territoire sur les plans économique, politique et symbolique.

Au plan économique et politique, il semble en effet indispensable de pouvoir redonner un élan au territoire pour le réintroduire dans le circuit du développement et de la production de richesse. Au plan symbolique, une autre réflexion est entamée pour savoir quelle peut être désormais l'identité du territoire si la valeur principale qui a présidé à son édification – la mine – a disparu.

Face à cette situation, les acteurs communautaires ont choisi de s'appuyer sur ce qui faisait l'identité locale, même s'il s'agissait d'une image écornée par l'évolution, pour tenter de redynamiser le territoire et de retrouver à la fois une cohérence interne et une place au sein de l'espace régional. Les objectifs suivis, au fil des mobilisations locales, des initiatives politiques et des expérimentations économiques et touristiques est de valoriser un patrimoine industriel, symbole du renouveau régional et non plus de sa décadence.

Ce projet passe par la réalisation de 3 opérations sur la période 2010-2012 :

- La construction du Métaphone (salle de concerts et palais des congrès)
- La reconversion des bâtiments inscrits
- L'aménagement des bâtiments classes Monuments Historiques

- Objet technique : ...ce qu'est le projet

Le programme se développe autour de la thématique « Vivre, créer, travailler dans un Parc ».

Le projet, dont le périmètre englobe l'ensemble du territoire autour du carreau de fosse, va créer une offre économique s'inscrivant dans une dynamique de valorisation touristique et culturelle à l'échelle du Bassin Minier. Le projet, qui s'élabore à partir du patrimoine de la mine -épicentre du site -et rayonne vers le grand territoire, réunit les conditions pour enclencher le processus de mutation - la reconversion du carreau et des chevalements - tout en valorisant les dimensions architecturales, symbolique, physique ainsi que le caractère unique de l'ensemble.

### 1- Un catalyseur : Son et Patrimoine

Les architectes lauréats vont convertir l'ensemble de la mine en un lieu dédié à la musique et au son, dans une démarche d'avenir appuyée sur la culture, la mémoire et les usages locaux, pour opérer à la fois un renversement d'image... et d'usage. Les "Fosses 9-9bis" démarrent une nouvelle vie avec une ambition nationale et internationale.

Créateur d'emplois, le nouvel équipement s'adresse aux musiciens locaux, nationaux et internationaux, aux populations locales et scolaires, aux investisseurs, aux PME, aux touristes...

*Une chaîne des pratiques musicales : sensibilisation, éducation, pratique, création, diffusion*

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

La salle des pendus : un lieu dédié aux pratiques, lieu de foisonnement, d'échanges, de création et de production, ce lieu s'adresse aux musiciens locaux amateurs ou en voie de professionnalisation et aux artistes confirmés en création et en diffusion. Il est complété par deux salles de diffusion : la salle club développée dans la salle du tambour du 9 et le Métaphone

**Le "Métaphone"**

Le "Métaphone", moteur de ce changement radical, unique dans sa fonction comme dans sa forme, exprime la nouvelle vocation musicale et sonore du site.

Le "Métaphone" est à la fois une salle de concert, dédiée en priorité aux musiques actuelles et électroniques, et un "instrument de musique urbain" inédit.

L'édifice est habillé de plaques de matières variées (bronze, bois, verre, fer), qui émettent du son produits à partir d'instruments variés (synthé, orchestre, formation légère, voix...). Le "Métaphone" va donner aux compositeurs du monde entier la possibilité d'inventer des formes musicales, de créer des œuvres inspirées par l'architecture.

**2- L'esprit du lieu réinventé**

Autour du "Métaphone", les équipements industriels réhabilités vont entamer une nouvelle vie. Les architectes créent de nouveaux usages mais interviennent au minimum sur les édifices monumentaux du carreau, laissant les façades en l'état et conservant la rudesse et la beauté des espaces intérieurs.

Dans le bâtiment des machines, le public découvrira des salles d'exposition, une galerie sonore et un restaurant installés autour des machines de la salle des compresseurs ainsi qu'une salle de bal qui trouve place autour de l'enrouleur des câbles de l'ascenseur.

**3- Le parc paysager**

Sur 150 hectares d'espaces naturels ou recréés, un parc "organisé", proposera des activités porteuses de diversité et d'animation : découverte des paysages - naturels, reconquis ou valorisés - grande promenade patrimoniale, promenade sonore.

**4- Deux Parcs d'activités tertiaires**

Les parcs du Marais Chaix et du Bois du Métaphone développent, sur 75 000 m<sup>2</sup> de terrain :

-15 000 m<sup>2</sup> dédiés aux activités tertiaires supérieures en synergie avec Delta 3

- 8 000 m<sup>2</sup> de programmes immobiliers sur le carreau, développés à destination d'entreprises innovantes et/ou créatives. Une logique de cluster liée au son et à la musique est recherchée, mais non exclusive.

Le site offre aux industriels et entrepreneurs des conditions de travail optimales –situation stratégique et environnement paysager de haute qualité

-ainsi que des conditions d'implantation financière et géographique très favorables au cœur d'un bassin d'emploi à fort potentiel humain. Les surfaces des bâtiments -conçus sur le mode des Villas d'entreprise – varieront de 500 à 1 500 m<sup>2</sup>.

Un premier bâtiment tertiaire de 1 500 m<sup>2</sup> sera disponible fin 2008 sur le carreau, adossé à un bâtiment existant (Permis de construire délivré, chantier en cours)

**5- Développement durable et Haute Qualité Environnementale**

Les principes de développement durable et de Haute Qualité Environnementale -maîtrise de l'énergie (PAC géothermique, réseau de chaleur avec chaufferie bois), gestion de la biodiversité (Espaces Naturels Sensibles sur terrils 110-116-117), traitement alternatif des eaux (jardin aquatique, objectif rejet 0), déplacements (projection à terme d'une ligne de bus à haut niveau de service vers la gare de Libercourt, pôle TER) sont mis en œuvre sur l'ensemble du site.

- L'aspect « structurant » du projet sur le territoire, qui pourra par exemple prendre la forme d'une « aire d'influence » locale, intercommunale, métropolitaine, ...

Lieu unique, associant sensibilisation, enseignement, pratique, création et diffusion, le 9- 9 bis affiche une ambition de rayonnement territorial élargi.

Bien sûr, ce projet a été imaginé en fonction d'un certain nombre de besoins identifiés localement (au sens du niveau de l'agglomération). Ainsi, malgré le terreau favorable que constitue la tradition des harmonies et fanfares, nous avons constaté sur ce territoire que, d'une

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

part, la population y fréquentait moins les écoles de musique qu'à l'échelle nationale (0,73 % contre environ 2 %). D'autre part, le niveau de l'enseignement y est contraint par un niveau de formation souvent inadapté, notamment en décalage avec le cadre de la fonction publique territoriale, et par un cadre d'emploi très parcellisé.

Ainsi, dans la perspective du schéma départemental Musique Danse Théâtre, il est apparu opportun d'inscrire comme un objectif assigné au 9-9 bis de **contribuer à l'élévation du niveau et de la qualité de l'enseignement sur le territoire**, non pas en développant une « super » école de musique, mais bien en offrant un lieu de mutualisation de moyens. Dans un contexte de raréfaction des crédits publics, le projet du 9-9 bis offre une alternative à une politique de réduction drastique des moyens alloués à la culture en général, à la musique en particulier. En effet, en mutualisant les moyens, en optimisant les dispositifs et les programmes, en élargissant le rayon d'action, on peut préserver une ambition culturelle, une exigence éducative, une attractivité territoriale. Le développement d'une chaîne des pratiques musicales sur le 9-9 bis doit la fois nourrir l'éducation artistique sur le territoire, mais aussi l'ouvrir sur la diversité du monde. Ainsi, le dispositif des classes musique mis en place depuis quelques années gagnera-t-il en efficacité car il permettra d'offrir d'une part de meilleures conditions d'accueil aux participants, mais aussi la confrontation avec d'autres pratiquants amateurs ou musiciens professionnels. Ce foisonnement offrira ainsi un meilleur terrain au développement de la pratique et à la créativité.

Par la qualité, voire l'originalité des équipements (galerie sonore, studio, salles, Métaphone), par le caractère complet de la chaîne des services offerts, par la volonté d'ouverture du site à un environnement large : musiciens, formateurs, salariés, habitants, touristes..., **le 9-9 bis a aussi un objectif de rayonnement régional et euro-régional**. Le partenariat qui s'esquisse avec le CFMI place le 9-9 bis au cœur d'un dispositif territorial étendu (les stages mis en place récemment par le CFMI ont accueilli des stagiaires venant de plusieurs régions françaises). La galerie sonore, outil ludopédagogique et évolutif, aura assurément un public mixte composé autant des musiciens pratiquant le site que des touristes de plus en plus nombreux dans la région, notamment grâce à l'ouverture du Louvre-Lens. Le Métaphone, salle hybride offrant à la fois un lieu de spectacle et un outil de production sonore attirera inévitablement les curieux autant que les compositeurs avides de nouvelles sources d'inspiration. Enfin, la programmation sur le 9-9 bis cherchera à mixer la production de formations locales, dans un objectif de « mise à l'étrier » et l'accueil de musiciens confirmés. Dans la grande famille des musiques actuelles, le 9-9 bis cherchera à développer une identité propre qui tiendra à la fois des références qui ont conduit à l'émergence du projet musical sur le site (orchestres à vents, mais dans toute leur diversité) et de la personnalité du ou des programmeurs.

Enfin, si la dimension de la salle interdit de rêver à l'accueil de grosse locomotive, la possibilité offerte d'un fonctionnement combiné avec l'esplanade laisse tout de même entrevoir la perspective d'une programmation d'événements très grand public, soit sous l'angle de festival (à l'instar des Rutilants) ou de concerts exceptionnels.

- Les interactions du projet avec les autres trames structurelles de la démarche si elles ont été examinées dans le cadre de l'élaboration du projet.

La stratégie d'aménagement et de développement de la CAHC s'exprime dans plusieurs documents : le projet de territoire élaboré en 2002, celui en cours de validation depuis l'automne 2009, mais aussi le SCOT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin.

Le projet de territoire 2002-2008 affirmait que les grandes friches industrielles du territoire constituaient le lieu privilégié de la renaissance de ce territoire. À partir d'un foncier dégradé, dévalorisé, l'objectif était de faire naître des programmes fédérateurs, fortement porteur de sens pour l'intérêt communautaire émergent, afin d'opérer un changement d'image et susciter une nouvelle attractivité du territoire.

Le 9-9 bis constitue les deux fleurons de cette politique de grands projets. La très forte couverture presse ou les nombreuses sollicitations pour faire visiter le site et présenter la démarche de reconversion contribuent indéniablement à la production d'une nouvelle image du territoire (utilisation intelligente du marché de définition, caractère partenarial de la démarche, innovation architecturale et technologique...)

Les élus ont choisi d'articuler leur action autour des 3 priorités suivantes : accélérer la régénération urbaine (le tramway comme fil directeur, l'excellence comme exigence), amplifier les

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

effets induits de la démarche Euralogistic, valoriser l'identité périurbaine du territoire (préservation de l'activité agricole, maîtrise du foncier..).

Le 9-9 bis contribue d'une part à la régénération urbaine en développant une nouvelle polarité de rayonnement euro régional s'appuyant sur une recherche d'excellence (logements passifs, centrale photovoltaïque, chaufferie bois, métaphone...), et, d'autre part, participe du renforcement du pôle d'excellence Euralogistic (accueil du Campus de la Logistique,

Euralogistic Business Park, développement d'un pôle de services dont bénéficieront les salariés de la plateforme multimodale, confortant ainsi l'attractivité de Delta 3).

Le SCOT affiche quelques « grands « principes » dont certains correspondent tout à fait aux objectifs dévolus au 9-9 bis : développement du niveau d'équipements de loisirs et culturels (chaîne des pratiques musicales), développement des sites d'activité économique dans une logique de performance et d'équilibrage au sein des composantes les plus appropriées (pôle d'excellence Euralogistic)

Adéquation du projet du 9-9 bis/aux orientations stratégiques de rang supérieur (Région- Etat-Europe)

Dans le premier des six enjeux du SRADT « investir la société de la connaissance et de la communication », l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent devenir une réalité pour tous.

Le Projet du 9-9 bis prévoit, dans le cadre du campus de la logistique, d'offrir un outil performant permettant de couvrir les besoins de formation initiale et continue, de valoriser les acquis de l'expérience, dans un environnement sans cesse modernisé, grâce au partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière. De même, dans le domaine de l'éducation musicale, le 9-9 bis vise un accompagnement permanent des professionnels de l'enseignement afin de les qualifier. C'est dans cette perspective que des contacts étroits existent déjà avec le CFMI (Jean Heltsch). De même, dans l'hypothèse de la confirmation des besoins en bâtiment du CEFEDEM, le 9-9 bis aurait toute légitimité au regard du développement de la chaîne des pratiques musicales à se porter candidat pour l'accueil d'un tel équipement.

Le second enjeu du SRADT est l'ouverture à l'Europe et au monde, qui passe à la fois par une logique événementielle ou par l'intégration au quotidien des acquis et bénéfices de l'Europe. Le CRSN ne développe pas cet objectif. Il est par nature, consubstantiel du PO.

Le 9-9 bis s'est depuis longtemps inscrit dans cette logique d'ouverture et de rayonnement. Au cours des années 2004-2007, le 9-9 bis a bénéficié d'un programme INTERREG, en lien avec le site minier de Bettleshanger dans le Kent. Nous avions développé un programme d'actions très centré sur l'échange culturel. Grâce au festival « les Rutilants », nous avons construit un partenariat entre le Brass Band français « Atouts Vents » et le Bettleshanger Welfare Band. Celui ci a permis à la formation anglaise de se produire au cours des éditions 2005 et 2006 du festival des Rutilants et à la formation française d'aller se confronter au public anglais en 2007. Au cours de cette visite en Angleterre, le chef anglais, ainsi que quelques uns de ses musiciens ont participé à une matinée d'échanges d'expérience, au plus grand bénéfice des musiciens français qui ont pu apprécier un art de la nuance tout à fait britannique.

Dans cette même logique d'ouverture au monde, l'affirmation de notre culture locale liée à la pratique instrumentale dans les harmonies et fanfares permettra à l'harmonie de Montigny en Gohelle de participer à l'année de la France au Brésil, dans le cadre de relations établies avec la région du Minas Geiras, région minière qui observe avec intérêt les démarches de reconversion entrepris sur des sites comme le 9-9 bis.

Dans le cadre du troisième enjeu du SRADT « faire la différence en construisant et en valorisant nos spécificités », il est proposé, entre autres, de soutenir les filières stratégiques..., de renforcer les fonctions urbaines stratégiques nécessaires au processus de métropolisation... Le CRSN propose de soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial (III-2-A priorité 3). Le PO met en avant la recherche et le développement, l'innovation et la politique de l'entreprise pour assurer le développement d'une économie de référence à l'échelle planétaire (priorité 7 du sous-axe 2 de l'axe 1, « développer la compétitivité des PME par des approches collectives »).

Le 9-9 bis a construit son projet de développement économique dans le cadre du pôle d'excellence Euralogistic, en flétrissant la commercialisation du Marais Chaix vers des activités à haute valeur ajoutée dans le domaine des services logistiques. Cette spécialisation de ce programme immobilier de bureaux relève d'une stratégie de valorisation de la filière logistique

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

comme la filière qui permet aujourd’hui des gains de productivité importants dans l’industrie. Elle est aussi intimement liée aux stratégies de personnalisation des produits, ainsi qu’aux produits à cycle de vie très court. Elle s’inscrit enfin dans la recherche de la performance tout au long du cycle de vie d’un produit, de sa conception à son recyclage. Cette stratégie a permis au site du 9-9 bis d’être inscrit dans le cadre du pôle de compétitivité I-Trans et de bénéficier, pour le Marais Chaix, de mesures de défiscalisation au bénéfice des entreprises candidates à l’implantation.

Parallèlement, le 9-9 bis mise sur son identité très forte pour développer un ambitieux programme d’accueil qui identifiera le site comme un lieu privilégié pour le tourisme d’affaires. En effet, à terme le site offrira l’hébergement, la restauration, les équipements nécessaires pour les séminaires, conférences, congrès, colloques... et une offre de loisirs associés (patrimoine, nature, musique, sport).

Pour répondre au quatrième enjeu du SRADT : «surmonter les disparités », il est proposé, notamment, de miser sur le service et l'action publique comme outil de cohésion sociale et de renforcer la cohésion territoriale. Le CRSN affiche un objectif similaire dans sa priorité 3 des orientations stratégiques pour le FSE : renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l’inclusion sociale, même si les mesures fléchées restent très centrées sur l’accompagnement des politiques publiques de l’emploi et de lutte contre les discriminations. Le PO reste également assez distant sur cette dimension de l’intervention pour la cohésion sociale au travers d’actions périphériques de la sphère économique...

Le 9-9 bis constituera à terme une nouvelle offre exigeante et diversifiée dans le domaine culturel (patrimoine, musique) et sportif (sports de nature, salles). Cette offre est conçue selon une approche « publics » étendue, qui permettra à la fois une démarche relevant plutôt d'une logique de service publique et une mise en marché d'un certains nombre de services (location des studios, diffusion de concerts, salles et cours pour certaines pratiques sportives...).

De même, le 9-9 bis contribuera à renforcer la cohésion territoriale de la Région en inscrivant le site comme nouveau lieu de pratique de rayonnement régional, bénéficiant d'une très bonne desserte (A1, ligne de bus à haut niveau de service entre la gare de Libercourt et 9-9 bis/Delta 3).

Le cinquième enjeu du SRADT vise à la reconquête de l’environnement et à l’amélioration du cadre de vie, grâce à une gestion raisonnée de l'espace et des ressources, à la déclinaison des engagements pris vis à vis du réchauffement climatique et à la promotion de nouvelles conceptions du développement urbain. Le CRSN prévoit de « protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétique « dans une perspective de développement durable » (III-2-A, priorité 4). Le PO flèche l’ensemble de son axe 2 sur ces priorités environnementales.

Le 9-9 bis participe du développement de la trame verte et bleue, puisque c'est dans le cadre de l'élaboration du projet qu'a été décidé l'intégration de l'ensemble des terrils et bacs à schlamms au patrimoine du Conseil Général du pas de Calais au titre des Espaces naturels Sensibles. C'est ainsi un ensemble d'une centaine d'hectares qui sera géré de manière cohérente et dans un souci de valorisation de la biodiversité (zone humide propice à certaines espèces sur le bac à schlamms, zones préservées de prairie au stade pionnier, mares pour la reproduction de certains batraciens comme le crapaud calamites, préservation d'espèces patrimoniales comme le pavot cornu...).

Par la mise en place de solutions de chauffage privilégiant des énergies au bilan carbone favorable, le projet du 9-9 bis contribuera à la lutte contre le réchauffement climatique.

De même, il participera à la production d'une part de l'énergie alternative que l'Europe projette de produire à hauteur de plus de 20 % de la part totale de l'énergie produite d'ici 2020. En effet les 600 m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques permettront la production annuelle de près de 42 000 kWh. Enfin, la construction de 35 logements passifs offrira une référence favorable à la diffusion des bonnes pratiques en matière de construction de logements...

- La réalité de la faisabilité matérielle à l'horizon 2020 ou 2030, notamment au regard des procédures réglementaires d'autorisations, acquisitions foncières, ...

Confronté à une difficile crise budgétaire, la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin priviliege pour le développement du 9-9 bis à court terme les fonctions de rayonnement.

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

L'objectif est d'imposer cette nouvelle adresse comme lieu de foisonnement, d'émergence de nouvelles dynamiques. Le pari consiste, d'une part, à faire confiance à la force historique du site et à l'attractivité « grand public » de la galerie sonore et du Métaphone, et d'autre part, à développer les conditions d'accueil du site (hôtel, restaurant, service traiteur, tourisme d'affaire) en lançant un appel à candidatures à investisseurs/gestionnaires.

La communauté d'agglomération lancera ainsi dès 2009 les études de maîtrise d'œuvre pour la construction du Métaphone et la réhabilitation des bâtiments des machines (classés MH). Un calendrier raisonnable permet d'envisager une première saison de programmation du Métaphone à partir de Septembre 2011, ainsi que l'ouverture au public du bâtiment des machines, première étape du parcours patrimonial qui guidera le visiteur sur l'ensemble du site. A cette date, il est probable que le bassin minier aura été classé patrimoine mondial de l'humanité, au titre des paysages culturels évolutifs. De même, se profilera l'ouverture du Louvre Lens (entre juin et septembre 2012). Il est donc essentiel que le 9-9 bis soit prêt à accueillir du public, à la fois pour la découverte du site mais aussi pour son utilisation comme lieu de vie.

Parallèlement, la communauté d'agglomération prévoit de faire mûrir le projet culturel d'ensemble, chaîne des pratiques musicales et découverte du patrimoine. Après une première phase de travail de développement culturel (2000-2008) qui a privilégié, d'une part un travail d'audit de la situation du territoire, et d'autre part une logique d'intervention en réseau et en maillage du territoire communautaire (classes et ateliers musique), la communauté d'agglomération souhaite concentrer désormais ses moyens sur le développement du 9-9 bis comme locomotive d'une politique culturelle qui se développe nécessairement en étroite articulation avec les acteurs déjà présents. En effet, le projet de chaîne des pratiques musicales a toujours été construit dans une perspective, d'une part, de travail mutualisé avec les opérateurs culturels historiques du territoire : Culture Commune, Droits de Cité et l'Escapade, et d'autre part, d'évolution du positionnement des ressources internes de l'agglomération.

- La cohérence avec les capacités financières du maître d'ouvrage compte tenu des plans de financements prévus...

L'engagement des travaux restant à réaliser se fera selon le calendrier suivant :

|   | Maîtrise d'ouvrage | Maîtrise d'œuvre | Montant €HT      | Travaux   | Montant €HT       | Observations  |
|---|--------------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|---|
| Espaces publics   | CAHC               | 2008             | 172 134          | 2009      | 1 550 000         | Démarrage chantier en janvier 2009  |
| Métaphone Sref=1645 m <sup>2</sup>                      | CAHC               | 2009             | 580 769          | 2010-2011 | 4 100 000         |   |
| Bâtiments classés Sref=4239m <sup>2</sup>               | CAHC               | 2009-2010        | 704 060          | 2011-2012 | 5 533 403         | Montant susceptible d'évoluer à la baisse en fonction contrainte MH (refus démolition « cages à fusibles ») |
| Bureaux, Ateliers et chaufferie Sref=1556m <sup>2</sup> | CAHC               | 2009             | 557 088          | 2010-2012 | 1 870 000*        |   |
| Salle des pendus Sref=2750m <sup>2</sup>                | CAHC               | 2010-2011        |                  | 2012-2014 | 3 325 000*        |   |
| Bâtiments des puits Sref=2532m <sup>2</sup>             | CAHC               | 2012             | 80 696           | 2013-2014 | 542 378           |   |
| Campus de la Logistique                                 | CCIS Lens          | 2009             | 700 000*         | 2009-2010 | 6 3000 000        |   |
| <b>Total Aggro</b>                                      |                    |                  | <b>1 922 613</b> |           | <b>15 370 781</b> |   |
| <b>Total Général</b>                                    |                    |                  | <b>2 622 613</b> |           | <b>22 670 781</b> |   |

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

Les éléments descriptifs des objectifs et enjeux du projet sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.

**Informations techniques nécessaires**

Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ? (une seule réponse)  
Oui terminé

- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ? (une seule réponse)  
Oui terminé

- le projet est il : (une seule réponse)  
En travaux en 2010 - 2011

Nature du projet : (choisir une seule nature)

Équipement métropolitain

Connectivité transports

- Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?  
NON

- Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?  
NON

- Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ?

Mode routier et autoroutier

Consommation d'espace

- le projet consomme t il des espaces agricoles NON ;
  - si le projet consomme des espaces agricoles, a-t-il aussi une part en renouvellement urbain ? (la requalification de friches industrielles, terrils..., est considérée comme renouvellement urbain)

Logement

- le projet produit il des logements ? OUI et si oui, combien ? 35 maisons passives